



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-neuvième session

9-18 février 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : élimination de la pauvreté

Déclaration présentée par UNANIMA International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, diffusée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2011/1



Déclaration

Dimensions multiples de la pauvreté

1. Selon le dernier *Rapport mondial sur le développement humain*, 1,44 milliard de personnes vivent dans la pauvreté et ne disposent que d'un revenu journalier de 1,25 dollar des États-Unis d'Amérique, ou moins encore, par jour pour vivre. Qui plus est, 1,75 milliard de personnes dans le monde connaissent la pauvreté sous ses nombreuses dimensions en ce que leur situation correspond à 30 % au moins des indicateurs reflétant une grande pauvreté dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du niveau de vie. L'Afrique subsaharienne est l'une des régions les plus affectées à cet égard.

2. Le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010* va plus loin et estime que si les efforts déployés dans les régions en développement pour réduire de moitié le pourcentage de personnes qui souffrent de la faim ont permis de réaliser des progrès, ceux-ci ont été insuffisants pour véritablement abaisser le nombre des personnes sous-alimentées. En 2005-2007, dernière période ayant fait l'objet d'une évaluation, 830 millions de personnes étaient toujours sous-alimentées dans les régions en développement, ce qui représente une augmentation puisque les chiffres correspondants étaient de 817 millions en 1990-1992.

3. L'élimination de la pauvreté est l'un des thèmes de la quarante-neuvième session de la Commission du développement social. Il est par conséquent essentiel que les politiques tiennent compte non seulement des problèmes économiques persistants et même de plus en plus accusés auxquels font face ceux qui vivent dans la pauvreté mais aussi des privations sociales et politiques qui représentent les aspects multidimensionnels de la pauvreté, par exemple la résidence en zone rurale/urbaine ou les désavantages liés au sexe, à l'âge, aux handicaps ou à l'ethnicité. Une pratique a fait la preuve de sa contribution à l'atténuation de la pauvreté dans ses multiples dimensions : il s'agit des programmes de transfert monétaire.

Programmes de transfert monétaire

4. En termes succincts, un programme de transfert monétaire accorde aux chefs de famille des allocations qui les aide à faire face aux dépenses du ménage. Ces allocations peuvent être assorties de conditions ou non selon le programme.

5. Le *Rapport des Nations Unies sur la situation sociale dans le monde : repenser la pauvreté pour 2010* estime que l'adoption d'initiatives macroéconomiques et microéconomiques et de politiques sociales appropriées, le versement de prestations en espèces aux personnes qui vivent dans la pauvreté et le microfinancement peuvent réduire la pauvreté absolue dans le cadre de projets spécifiques. Cette affirmation est étayée par les données ressortant de divers projets exécutés dans le monde entier.

6. En Amérique latine, les régimes de transferts monétaires conditionnels en espèces se sont multipliés. Le programme Progresa du Mexique, qui touchait 300 000 ménages en 1997, année de son démarrage, et son successeur Oportunidades en atteint actuellement 5 millions. Au Brésil, le programme Bolsa Familia, introduit vers le milieu des années 1990 à titre expérimental dans deux municipalités, couvre désormais 11 millions de familles. Le programme Familias de

la Colombie visait initialement 400 000 familles mais a rapidement été élargi et s'étend à 1,5 million de ménages. Des programmes de moindre envergure introduits dans des pays moins vastes tels que le Bangladesh et le Kenya, touchent quelques milliers de familles.

Impact des programmes de transfert monétaire sur l'éducation, la santé et l'égalité entre les sexes

7. Les données recueillies sont de plus en plus nombreuses à montrer que les programmes de transfert monétaire ont permis de réduire les inégalités en améliorant l'accès à l'éducation et aux services de santé préventifs, en abaissant le travail des enfants, en réduisant l'écart entre les sexes et en stimulant la consommation des ménages.

8. Depuis son démarrage il y a plus de 10 ans, le programme Child Support Grant de l'Afrique du Sud a permis de réduire de moitié le nombre d'enfants non scolarisés. Des initiatives similaires, comme la Bolsa Família du Brésil, ont eu des effets positifs sur le taux d'abandon scolaire des enfants dans les familles bénéficiaires.

9. Dans les pays qui font face à l'extrême pauvreté, les programmes de transfert monétaire sont une assurance contre la pauvreté et une forme de protection sociale. Au Malawi, où 53 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le versement de prestations en espèces a réduit le travail des enfants de 53 à 18 %. Ces allocations ont en outre renforcé la sécurité alimentaire dans les familles sans capacité de travail tout en élevant les investissements dans le bétail, le logement, l'hygiène et l'habillement. Elles ont également amélioré la sécurité et la diversité de l'alimentation dans le cadre du Projet pilote Kalomo de la Zambie, où le nombre de membres d'une famille se contentant d'un repas par jour est tombé de 19 à 13 % depuis sa mise en place en 2008.

10. Les programmes de transfert monétaire ont également servi à atténuer les effets du VIH/sida. On estime à près de 15,2 millions le nombre d'enfants qui, à ce jour, dans le monde, ont perdu un parent, ou leurs deux parents, des suites de cette maladie : la protection sociale conférée par les prestations en espèces a aidé à améliorer la situation en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Les programmes ont également aidé les familles comptant des enfants orphelins affectés par la maladie.

11. Certains programmes de transfert monétaire sont potentiellement en mesure de remédier aux vulnérabilités sexospécifiques en offrant des prestations plus élevées pour les filles en âge d'être scolarisées mais risquant d'abandonner leurs études, des services de santé gratuits aux femmes enceintes et des revenus supplémentaires aux ménages pauvres dirigés par une mère célibataire ou une femme âgée ayant des enfants à charge.

Mise au point des programmes de transfert monétaire

Recommandations

12. Si les possibilités offertes par les programmes de transfert monétaire en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté sont évidentes, il n'est resté pas moins que les contextes spécifiques dans lesquels ces programmes seront exécutés doivent être bien reconnus et dûment pris en compte.

13. Pour réduire la pauvreté, l'organisation recommande aux gouvernements de faire appel aux compétences techniques des organismes des Nations Unies pour renforcer leurs cadres institutionnels de manière à assurer la coordination et la continuité des politiques d'élimination de la pauvreté et adopter une démarche globale. La mise au point des mécanismes requis, des systèmes d'allocations budgétaires et de paiement, des objectifs et du suivi du partage des responsabilités exige une capacité institutionnelle considérable, qui peut être appuyée par l'assistance technique des divers organismes des Nations Unies.

14. Les gouvernements doivent en outre augmenter le nombre des organismes prestataires de services et en élever la qualité de manière à ce que les stratégies de lutte contre la pauvreté structurelle soient effectives à long terme. Il est fondamental d'investir dans les secteurs de la santé publique, des établissements scolaires et de l'entretien pour satisfaire aux nouvelles demandes qui ne manqueront pas d'apparaître lorsque les ménages auront bénéficié des prestations.

15. L'organisation recommande qu'il soit tenu compte des questions d'efficacité associées à la viabilité des projets et que le suivi en soit assuré. Que les programmes de transfert monétaire soient conditionnels ou non, il est indispensable de fournir à leurs bénéficiaires les outils et la formation voulus non seulement pour améliorer leur accès aux services mais aussi pour les intégrer à part entière au marché du travail. Il est de plus impératif de faire participer les personnes vivant dans la pauvreté à l'élaboration, à la réalisation et à l'exécution des projets.

16. L'organisation recommande également aux gouvernements d'ouvrir des possibilités économiques aux femmes au travers de programmes de transfert monétaire visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. Comme exemples de tels programmes, on peut citer des programmes de paiement de prestations en espèces offrant aux femmes /mères des garderies d'enfant ou promouvant une plus large participation au marché du travail et aux possibilités de revenus améliorées. En même temps, ces initiatives doivent examiner les rôles traditionnels des hommes et des femmes au regard de leurs responsabilités envers les enfants et promouvoir le débat sur ce sujet.

17. En dernier lieu, les gouvernements doivent prendre en considération les besoins et priorités spécifiques des communautés s'ils veulent que les programmes de transfert monétaire donnent les résultats escomptés dans les pays en développement à faible revenu. « Chacun doit trouver chaussure à son pied », et les programmes qui ont été mis au point au Mexique, au Brésil ou en Afrique du Sud peuvent ne pas convenir à d'autres pays qui se trouvent dans des situations différentes.

18. Pour conclure, les programmes de transfert monétaire peuvent être considérés comme la possibilité d'atteindre les populations vulnérables et un mécanisme venant appuyer l'expansion des services sociaux. Ils représentent d'importants investissements dans le secteur social en vue de l'élimination de la pauvreté et un instrument valable de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Notes

Ont également souscrit à la déclaration ci-dessus les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, le Réseau international pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées, l'International Presentation Association of the Sisters of the Presentation of the Blessed Virgin Mary, Sisters of Mercy of the Americas et la Fédération internationale des femmes juristes.